

« QAG - Nathalie GOULET : « Le contrôle des outils de lutte contre la radicalisation s'impose » »

12/01/2017

L'anniversaire tragique des attaques de Charlie et de l'Hyper Cacher a donné lieu à de nombreuses manifestations dignes et émouvantes, « mais aussi à des épisodes plus discutables comme l'apparition sur une chaîne de télévision du mentor des frères Kouachi, Farid Benyettou, lunettes de soleil, starisé et arborant le badge "je suis Charlie" » s'est indignée la sénatrice.

Farid Benyettou, « repent auto-proclamé, ce qui n'est pas l'avis de spécialistes du terrorisme qui ont suivi son parcours », est actuellement en promotion de son livre co-écrit par un autre acteur très médiatique de la lutte contre la radicalisation.

Pour la sénatrice c'est « un comble d'indécence aux yeux des familles et une insulte à la mémoire des victimes ».

La sénatrice a saisi, avec son collègue André Reichardt, co-président de la Commission d'enquête sur la lutte contre les réseaux jihadistes, le CSA et déposé une proposition de loi qui demande une labellisation des structures en charge de la radicalisation et le contrôle de leurs financements.

« Monsieur le Ministre, lors de la discussion budgétaire l'an dernier, j'avais demandé un audit et un contrôle budgétaire des associations et officines qui travaillent dans ce secteur » a rappelé la sénatrice.

En juin 2014, lorsque le président du groupe UDI-UC François Zocchetto avait demandé l'ouverture d'une Commission d'enquête, il y avait 2000 personnes signalées en voie de radicalisation, elles sont plus de 12.500 aujourd'hui. « Il faudra aussi penser à la prise en charge de ceux qui reviennent, que David Thomson appelle les revenants ».

Les moyens et la volonté de la lutte contre la radicalisation entraînent des effets d'aubaines et des appétences. « Comment mettre un terme au flou artistique quant aux liens de certaines "associations" et sociétés de conseils avec l'action publique en général ? La labellisation des outils et un contrôle strict de la Cour des Comptes s'imposent pour qu'ils ne tombent pas dans des mains au mieux incompetentes au pire dangereuses » a conclu la sénatrice.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)